**Finalités de l'inspection**

**Année 2015-2016**

* + 1. L'inspection permet :
* de vérifier que les élèves reçoivent avec profit un enseignement adapté à leur diversité et conforme aux objectifs nationaux (socle commun de connaissances et de compétences, programmes, circulaire de rentrée) et au projet académique.
* d’aider les enseignants à mieux évaluer leur action pour améliorer l’efficacité de leur enseignement.
* de rendre compte de la mise en œuvre d'une politique éducative dans une école, à partir des pratiques de classe de chacun des membres de l'équipe pédagogique, et de sa pertinence quant à l'accompagnement des apprentissages de tous les élèves.

L’inspection revêt un caractère individuel qui s'inscrit dans le cadre du déroulement de carrière. A ce titre, elle participe à une dynamique de promotion et permet une réflexion sur l'évolution de l'itinéraire professionnel de l’enseignant.

Toutefois, la mise en œuvre du projet d'école et du travail en cycles conduit à proposer des **inspections d'école** qui permettent une réflexion concertée sur le fonctionnement de l'équipe pédagogique, et ce bien sûr, dans le respect des inspections individuelles.

Je vous engage à considérer la visite comme un temps de pause dans votre carrière. C'est un temps offert pour la réflexion sur l'action. Elle contribue à une reconnaissance professionnelle. En cas de difficultés identifiées, elle permet de trouver les aides, les accompagnements et les formations nécessaires à l'exercice de cette fonction complexe d'enseignement et d'éducation.

**Les modalités de l'inspection individuelle :**

Elle comporte trois phases :

* préparation en référence au guide joint,
* observation en classe,
* entretien.
1. **La préparation**

La date de l'inspection est annoncée par téléphone environ une semaine avant la visite.

Vous me signalerez toute incompatibilité (sorties….).

Le guide de préparation vous est proposé pour vous aider à :

* rassembler les informations qui permettront une appréciation plus large de vos activités,
* favoriser une démarche d'analyse de pratique professionnelle,
* préciser vos attentes et vos questions.
1. **L'observation de séquences de classe**

L'ensemble des séquences observées n'excède pas une heure trente minutes.

Je souhaite observer deux séances d’enseignement présentant une démarche d’apprentissage. Une des séances pourra se dérouler pendant les APC.

L’observation permet d’apprécier la mise en œuvre des programmes, du projet d’école et de la politique des cycles, votre polyvalence, la cohérence de l’enseignement, l’efficacité pédagogique.

Respectez l'emploi du temps, n'hésitez donc pas à présenter des séances en EPS, éducation musicale, arts visuels, langues vivantes. L'utilisation des TIC sera appréciée.

**Lors de la visite, vous voudrez bien me présenter :**

* le registre d'appel détaillant les présences du matin, de l'après-midi et des APE (le tableau de pourcentage des présences doit être renseigné et visé régulièrement par les directeurs d'école),
* la photocopie de l'emploi du temps,
* les outils de préparation de classe :
* programmations annuelles, projets de cycles, prévisions d'activités pour la période en cours et projets spécifiques pour l'année scolaire, le cahier journal, fiches de préparation de séquences ou d'unités d'enseignement, organisation des APC.
* les programmes personnalisés de réussite éducative,
* le projet d’école et les relevés de décisions des conseils de cycles et des maîtres,
* les projets avec les intervenants extérieurs,
* un échantillon de l'ensemble des traces écrites des élèves (cahiers, classeurs, dossiers), des activités plastiques,
* le cahier de correspondance,
* le cahier de leçons ou cahier de textes,
* le cahier de coopérative,
* un exemplaire de chacun des manuels scolaires des élèves,
* le bulletin d'évaluation remis aux familles, le Livret personnalisé de compétences,
* la photocopie du dernier rapport d'inspection,
* le guide de préparation à l'inspection (ci-joint, que je vous rendrai avec le rapport),
* et tout autre document que vous jugerez utile pour valoriser votre travail.
1. **L'entretien :**

Il porte sur les séquences observées mais aussi sur l'ensemble de votre travail dans la perspective du projet de l'école, de la mise en place des cycles et des priorités nationales :

* maîtrise de la langue,
* enseignement des langues vivantes,
* enseignement des sciences,
* utilisation des TIC,
* prise en compte de la diversité des élèves, aide aux élèves en difficulté.

Sa durée est de trente à quarante cinq minutes environ. Les directeurs d’école veilleront à faciliter l’organisation matérielle de ce temps fondamental.

L'analyse du contenu des cahiers constitue un des pôles importants du travail mené avec les élèves et sera systématiquement utilisé comme point d'appui des échanges sur la pertinence des itinéraires d'apprentissages proposés.

**Le rapport et la notation :**

L'inspection fait l'objet d'un rapport qui vous est soumis. Il rend compte de vos activités (aspects réglementaires, modalités de travail, relation pédagogique, pratiques professionnelles) dans le contexte de la classe et de l'école. Il reprend les éléments de l'entretien, propose des orientations de travail et des aides méthodologiques. Il reste un élément de votre dossier de carrière.

Après 48 heures, celui-ci est adressé avec une proposition de note (prenant en considération la qualité du travail, l'ancienneté dans l'échelon et la date de la dernière inspection) à Madame la DASEN.

**Les modalités de l'inspection d'école :**

**Finalités de l'inspection d'école**

**Une réflexion d'équipe approfondie sur un sujet d'étude qui pourra être transférable dans d'autres domaines pour une plus grande efficacité de l’équipe pédagogique,**

**Une mutualisation d'expérience professionnelle,**

**Une meilleure progressivité des apprentissages,**

**Une responsabilité accrue de l’équipe pédagogique,**

**Une amélioration des résultats des élèves.**

Elle comporte quatre phases :

* réunion de préparation en conseil des maîtres environ 2 semaines avant le début des visites,
* observation en classe,
* entretien individuel,
* réunion de synthèse en conseil des maîtres.

**La réunion de préparation**

Lors de cette réunion un sujet d'étude est retenu par l'équipe en cohérence avec les axes prioritaires du projet d'école (résolution de problème, enseignement de l'orthographe, langue orale, enseignement des langues vivantes...)

Tous les enseignants de l'école présenteront une séance de classe d'une durée de 45 à 50 minutes dans le domaine choisi. La préparation pourra se faire collectivement. Il est possible qu'un pair puisse assister à la séance. La séance pourra se dérouler pendant les APC.

L'emploi du temps vierge est remis au directeur qui le transmettra une semaine avant à l'inspectrice. 2 visites auront lieu par demi-journée.

Le guide de préparation est proposé à chaque enseignant pour l'aider à :

* rassembler les informations qui permettront une appréciation plus large de vos activités,
* favoriser une démarche d'analyse de pratique professionnelle,
* préciser vos attentes et vos questions.

L’observation permet d’apprécier la mise en œuvre des programmes, du projet d’école et de la politique des cycles, la cohérence de l’enseignement, l’efficacité pédagogique.

**Lors de la visite, vous voudrez bien me présenter les mêmes documents que ceux cités pour l'inspection individuelle.**

**L'entretien :**

**Il se déroule en 2 temps :** Il porte sur la séance observée, avec un échange de l'enseignant observateur s'il y a lieu, puis un second uniquement avec l'inspectrice sur l'ensemble du travail dans la perspective du projet de l'école, de la mise en place des cycles et des priorités nationales :

* maîtrise de la langue,
* enseignement des langues vivantes,
* enseignement des sciences,
* utilisation des TIC,
* prise en compte de la diversité des élèves, aide aux élèves en difficulté.

Sa durée est de trente à quarante cinq minutes environ. Les directeurs d’école veilleront à faciliter l’organisation matérielle de ce temps fondamental.

L'analyse du contenu des cahiers constitue un des pôles importants du travail mené avec les élèves et sera systématiquement utilisé comme point d'appui des échanges sur la pertinence des itinéraires d'apprentissages proposés.

**Le rapport et la notation :**

**L'inspection d'école fait l'objet de 2 rapports :**

* Un rapport individuel qui vous est soumis. Il rend compte de vos activités (aspects réglementaires, modalités de travail, relation pédagogique, pratiques professionnelles) dans le contexte de la classe et de l'école. Il reprend les éléments de l'entretien, propose des orientations de travail et des aides méthodologiques. Il reste un élément de votre dossier de carrière. Après 48 heures, celui-ci est adressé avec une proposition de note (prenant en considération la qualité du travail, l'ancienneté dans l'échelon et la date de la dernière inspection) à Mme la D. A. S. E. N.
* Une note de synthèse collective préconisant des pistes de travail pour les 3 années à venir, présentée lors de la réunion de synthèse du conseil des maîtres**.**

**Plan d'inspection 2015 -2016**

Tous les titulaires deuxième année.

Tous les enseignants exerçant dans une école faisant l'objet d'une inspection d'école.

**Sont susceptibles d’être inspectés également :**

Tous les enseignants dont la dernière inspection date de 2012 et antérieurement.

Toute autre demande d'inspection sera prise en compte dans la mesure de ma disponibilité. Elle devra faire l'objet d'un courrier motivé